

ASSOCIATION SPORTIVE SALINDROISE

CLUB OMNISPORT

Fondé le 8 juillet 1955

SECTION NATATION

Enregistrement n° 479 A2



Siège Social :
Maison des Associations
BP 17 – 30340 SALINDRES

Site Web :
www.assnatation.fr

Salindres, le 05 avril 2008

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le règlement :

- ★ de la Coupe de la ville de Salindres - *Souvenir Jean COLLOVALD*
- ★ du Challenge Sprint – *Trophée Serge COUTAREL*

Ces épreuves de natation auront lieu à la piscine de la Communauté d'Agglomération du Grand ALÈS à :

SALINDRES LE DIMANCHE 6 JUILLET 2008

Nous vous demandons d'avoir l'amabilité de bien vouloir donner une réponse quant à votre participation ou non à ces Challenges et nous adresser vos engagements au format Nat'2i avant le **02 juillet 2008** ou sur fiches individuelles avant le **30 juin 2008**, à l'adresse suivante :

M. Gilles PAILHES ☎ 04.66.85.63.91

**Chemin de la Placette - BRISSAC
30340 ROUSSON**

gilles.pailhes@wanadoo.fr

Je vous invite à respecter **les dates limites d'engagement** de sorte à éviter d'éventuels problèmes d'inscription le jour de la compétition. D'ailleurs, je vous informe que la clôture des **modifications** des engagements se fera **I.M.P.E.R.A.T.I.V.E.M.E.N.T.** le vendredi **04 juillet 2008**, dernier délai !

En restant à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations sportives.

**Le Président
S. AIMÉ**

REGLEMENT

DE LA COUPE DE LA VILLE DE SALINDRES, DU CHALLENGE SPRINT

✓ ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Coupe de la Ville de Salindres - *Souvenir Jean COLLOVALD* – d’une part, et le Challenge Sprint - *Trophée Serge COUTAREL* - d’autre part, seront organisés par la section Natation de l’Association Sportive Salindroise, au sein du complexe nautique de la ville de Salindres.

✓ ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

La Coupe de la Ville de Salindres - *Souvenir Jean COLLOVALD* - d’une part, et le Challenge Sprint - *Trophée Serge COUTAREL* – d’autre part, seront ouverts à tous les clubs (été ou hiver) affiliés à la Fédération Française de Natation.

Les participants devront au préalable être licenciés à la Fédération Française de Natation pour pouvoir participer aux compétitions.

✓ ARTICLE 3 - CATEGORIES

Seront adoptées les nouvelles catégories F.F.N. identiques pour les nageurs et les nageuses.

Catégories		Filles et garçons
Avenirs	- Catégorie 1	1999 et après
Poussins	- Catégorie 2	1997 et 1998
Benjamins	- Catégorie 3	1995 et 1996
Minimes	- Catégorie 4	1993 et 1994
Cadets	- Catégorie 5	1991 et 1992
Juniors/Séniors	- Catégorie 6	1990 et avant

✓ ARTICLE 4 - EPREUVES

La Coupe de la Ville de Salindres – *Souvenir Jean COLLOVALD* ainsi que le Challenge Sprint – *Trophée Serge COUTAREL* se disputeront sur les épreuves suivantes :

★ **MATIN**

- 9 h 00 → Echauffement
- 9 h 30 → Début des compétitions

50m Papillon	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Nage Libre	- Catégories 3,4,5,6
50m Brasse	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Dos	- Catégories 3,4,5,6

Coupe de la Ville
Coupe de la Ville
Coupe de la Ville
Coupe de la Ville

Entracte

25m Brasse	- Catégories 1,2,3,4,5,6
25m Papillon	- Catégories 1,2,3,4,5,6

Challenge Sprint
Challenge Sprint

RELAIS : 4 x 50m 4 Nages - Catégories (1,2), (3,4), (5,6) *Coupe de la Ville*

★ **APRES-MIDI**

- 14 h 00 → Echauffement
- 14 h 30 → Début des compétitions

25m Nage Libre	- Catégories 1,2,3,4,5,6
25 m Dos	- Catégories 1,2,3,4,5,6

Challenge Sprint
Challenge Sprint

Entracte

50m Dos	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m 4 Nages	- Catégories 3,4,5,6
50m Nage Libre	- Catégories 1,2,3,4,5,6
100m Brasse	- Catégories 3,4,5,6

Coupe de la Ville
Coupe de la Ville
Coupe de la Ville
Coupe de la Ville

RELAIS : 4 x 50m Nage Libre - Catégories (1,2), (3,4), (5,6) *Coupe de la Ville*

✓ ARTICLE 5 - CLASSEMENT

★ Constitution des classements des clubs :

Le classement des clubs s'effectuera au classement dit « à la place » qui prendra en compte l'ensemble des points marqués par les tous les nageurs (dames et messieurs) de chaque club lors de chacune de leurs épreuves.

Il sera établi un classement des clubs dits « hiver » si ceux-ci présentent au moins 4 nageurs lors de la compétition.

Un classement distinct sera établi pour la Coupe de la ville de Salindres -*Souvenir Jean COLLOVALD* – ainsi qu'un autre pour le Challenge Sprint - *Trophée Serge COUTAREL*.

★ Barème :

La Coupe de la ville de Salindres -*Souvenir Jean COLLOVALD* ainsi que le Challenge Sprint - *Trophée Serge COUTAREL* seront en jeu suivant les barèmes suivant :

- Epreuves individuelles :

1^{ère}	place : 12	points
2^{ème}	place : 10	points
3^{ème}	place : 8	points
4^{ème}	place : 7	points
5^{ème}	place : 6	points
6^{ème}	place : 5	points
7^{ème}	place : 4	points
8^{ème}	place : 3	points
9^{ème}	place : 2	points
10^{ème}	place : 1	point

- Epreuves relais : Même principe qu'au dessus mais en doublant ces points.

★ Règlement particulier du Challenge Sprint :

Le Challenge Sprint sera ouvert à toutes les catégories d'âge et consistera, pour chaque participant, à disputer les **4 épreuves de 25m** (Brasse, Dos, Papillon et Nage Libre).

Son classement individuel, par catégorie, sera établi en faisant la somme des points obtenus par chaque nageur sur les 4 courses disputées, selon le barème précédent.

Le classement par équipe sera établi en faisant la somme des points obtenus par chaque nageur de chaque club sur les 4 courses disputées.

N.B. : Ce Challenge est une compétition à part. En aucun cas, il n'interviendra dans l'attribution de la Coupe de la Ville de Salindres.

✓ ARTICLE 6 – LIMITE DE PARTICIPATION

★ Coupe de la Ville de Salindres :

↓ **Nouveau !!!!!**

Chaque nageur ne pourra participer qu'à **2** épreuves individuelles, plus les 2 relais.
Les nageurs non-inscrits dans les épreuves individuelles pourront s'engager dans des relais sans que ceux-ci soient déclarés « hors-concours ».
De plus, pour qu'un relais soit classé, celui-ci ne devra pas être mixte.

★ Challenge Sprint :

Les nageurs et nageuses participant au Challenge Sprint s'engageront, en plus des épreuves de la Coupe de la Ville, sur les 4 épreuves de 25m (seuls les nageurs de catégorie « *avenir* » et « *poussin* » pourront s'engager sur moins de 4 épreuves). Dans le cas contraire, ceux-ci seront classés hors-concours.

Tarif d'engagement : - individuel = 1,5 € (par épreuve)
- relais = 2 €
- Challenge Sprint = **3 €** (pour les 4 épreuves)

✓ ARTICLE 7 – RECOMPENSES

★ Classement des clubs :

■ Coupe de la Ville de Salindres :

1^{er} club : Trophée Jean COLLOVALD
Un trophée pour les clubs suivants

■ Challenge Sprint :

1^{er} club : Trophée Serge COUTAREL
Un trophée pour les clubs suivants

N.B. : Les clubs dit « hiver » seront récompensés si ceux-ci présentent au moins 4 nageurs.

★ Classements individuels :

■ Coupe de la Ville de Salindres :

Une médaille sera remise aux 3 premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

■ Challenge Sprint :

Une médaille sera remise aux 3 premiers du classement combiné des 4 épreuves (25m Brasse, 25m Dos, 25m Nage Libre et 25m Papillon) de chaque catégorie.

★ Prix spéciaux :

■ Un trophée sera remis à la plus jeune nageuse et au plus jeune nageur.

↓ **Nouveau !!!!!**

■ Un trophée sera également remis au club qui aura mis la **meilleure ambiance** durant la compétition. Le lauréat sera désigné en fin de compétition par un représentant de chaque club (chaque club s'auto-excluant lors du vote).

✓ ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DEFINITIVE DES TROPHEES

La Coupe de la Ville de Salindres - *Souvenir Jean COLLOVALD* - sera attribuée définitivement au club ayant remporté 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement, la compétition. Il en va de même pour le Challenge Sprint – *Trophée Serge COUTAREL*.

Rappel historique : Depuis la création de ces 2 challenges en 2006, les vainqueurs respectifs ont été :

Coupe de la Ville (*Souvenir Jean COLLOVALD*)

2006 : A.S.Salindres
2007 : A.S.Salindres

Challenge Sprint (*Trophée Serge COUTAREL*)

N.C. Le Vigan
A.S.Salindres

✓ ARTICLE 9 – RESTITUTION DES TROPHEES

Le club vainqueur devra remettre, au club organisateur, la Coupe de la Ville de Salindres - *Souvenir Jean COLLOVALD* au moins 1 mois avant la prochaine organisation. Il en va de même pour le Challenge Sprint - *Trophée Serge COUTAREL*.

✓ ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le club organisateur s'engage à appliquer le « plan canicule » voire d'arrêter la compétition si le besoin s'en fait sentir.

Tous les clubs participants acceptent de respecter le présent règlement.